

Province de Liège

# Hermalle-sous-Argenteau



Promenade  
"Histoire d'Eau"  
6 km

COMMUNE D'OUPEYE



OU  
PE  
YE

# PROMENADE "Histoire d'Eau"

Balisage : rectangle vert

Sens : Horaire

Distance : 6 km. Durée : 1h30

Départ de l'église,  
Place Gérard Froidmont

## HERMALLE - SOUS - ARGENTEAU

A l'origine de la localité, une villa (domaine agricole) établie sur les deux rives du fleuve. Au VIII<sup>e</sup> siècle, le nom de Hermalle serait Harimalia, mot composé germanique signifiant armée-assemblée (ou tribunal militaire). Ou encore, malus (moulin), dans ces cas Hermalle signifierait moulin de l'armée. Quoiqu'il en soit, l'origine franque du nom est tout à fait certaine. Cette promenade vous permettra de découvrir la presqu'île d'Hermalle entourée de l'eau fluviale (Meuse), de la frayère du Hemlot, de la gravière communale, du canal Albert et son trilogiport et enfin de la station d'épuration la plus grande de Wallonie.

Quittez la place Gérard Froidmont en vous dirigeant vers la Meuse.

---

## 1° EGLISE SAINT - LAMBERT



Cet édifice fait partie des monuments classés de la commune. Il est très ancien puisque l'on détient des actes de Pépin de Herstal (640-714) faisant donation de la paroisse de Hermalle à Chèvremont. Cette église est particulière à deux points de vue.

Premièrement, elle se trouve au bord de l'eau ; si elle a été construite à cet endroit, c'est parce qu'un gué se trouvait à proximité. Par conséquent, les paroissiens des deux rives pouvaient assister aux offices. Secundo, elle détient, en son sein, un mausolée avec gisants, c'est-à-dire une représentation d'un seigneur ; ici, celui du Seigneur

d'Argenteau et de sa femme.

Vous empruntez le quai du Halage vers la droite et remontez le fleuve à contre-courant. Vous admirez les magnifiques arbres pluricentennaires qui garnissent les jardins des magnifiques villas du bord de Meuse.

Au milieu du fleuve, vous vous approcherez de l'île de Franche-Garenne.

## 2° ILE DE FRANCHE - GARENNE



C'est la plus grande île naturelle de la Basse-Meuse. Le 14 septembre 1437, Renaud, seigneur d'Argenteau échangea l'île avec les habitants contre quelques bonniers de bois ; les habitants pouvaient alors y faire paître leur bétail, sans redevance.

Plus tard, Renaud III mena une guerre contre le peuple de Liège et accusa ( ? ) les habitants de prendre parti pour ses adversaires. La réponse ne se fit pas attendre : il leur accorda son pardon contre la restitution de l'île...

Après 1789, les privilèges des seigneurs féodaux furent abolis et on envisagea de rendre l'île aux habitants.

Après de nombreuses négociations, les communes de Hermalle et d'Argenteau exploitèrent l'île de diverses manières : on y fit paître vaches et chevaux, on loua des places pour blanchir le linge et on mit les noix en vente. Pendant la guerre 1914-1918, les Allemands abattirent les noyers pour en faire des crosses de fusil.

En 1937, Hermalle et Argenteau cédèrent l'île à l'Etat pour la somme de 640.000 Francs.

Vous croiserez certainement de nombreux oiseaux aquatiques. En effet, cygnes, grèbes huppés, oies de Béring, canards colverts, et autres cormorans peuplent ce magnifique bord de Meuse. Depuis peu, les castors nés à la gravière Brock ont commencé à habiter l'île. Vous poursuivez le halage et vous atteignez alors un des endroits les plus merveilleux et pittoresques de la commune ; vous êtes au Hemlot.

## 3° HEMLOT



L'origine du nom serait germanique, hemelote signifiant terre marécageuse. D'une superficie d'un peu plus d'un hectare, cet ancien bras de Meuse, constitué de trois petits étangs bordés d'arbres, représente une valeur biologique exceptionnelle.

C'est sans conteste l'un des sites les plus intéressants du territoire d'Oupeye, sur le plan écologique. C'est d'ailleurs un site protégé.

Si la chance vous sourit, vous ferez la connaissance du majestueux martin-pêcheur.

La noue, quant à elle, abrite une grande diversité de poissons tels que rotengles, gardons, carpes, tanches, perches, brêmes, brochets, ainsi que la très rare bouvière.

La végétation du plan d'eau se compose principalement de cornifles épineux et nénuphars jaunes, surtout présents dans les endroits les plus ensoleillés.

La végétation littorale comprend essentiellement des roselières et des massettes à larges feuilles. A la bonne saison, vous y découvrez la renouée du Japon, la valériane et parfois le houblon.

Quant aux arbres, ce sont généralement les essences des lieux humides : saules, aulnes, bouleaux...

Vous longez le sentier qui suit le Hemlot et passez derrière les maisons éclusières. Au bord du Hemlot, vous découvrez une ancienne échelle à poissons qui permettait aux alvins nés dans la frayère de regagner le fleuve. Face à « l'île aux Corbeaux », tournez à gauche. Vous passez entre les maisons éclusières et les vestiges de l'écluse et du barrage d'Hermalle remplacée actuellement par le pont-barrage de Lixhe. Vous passez à nouveau entre le début du Hemlot et l'île de Franche-Garenne puis tournez à gauche et quittez le bord de Meuse par la ruelle Hemlot, sentier pittoresque entre les jardins. Vous arrivez à la rue du Tilleul que vous empruntez par la droite.

Vous dépassez un hôtel restaurant classé et, à la chapelle Notre Dame de Lourdes, vous empruntez la rue Fachard par la gauche.

## 4° CHAPELLE NOTRE - DAME DE LOURDES



Cette petite chapelle fut construite en 1750. Elle fut restaurée en 1947, en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes en souvenir d'une protection spéciale pendant les guerres 1914-1918 et 1940-1945.

Vous traversez la rue Leruth prudemment et suivez la rue Fachard jusqu'à son extrémité. Vous pénétrez par la droite dans un nouveau havre de paix.

## 5° LA GRAVIERE



La gravière communale, récemment aménagée, fait désormais la vie belle aux oiseaux aquatiques, aux pêcheurs sportifs aux promeneurs et... aux castors. Bonne découverte de ce nouvel habitant un peu envahissant dont la commune s'emploie à canaliser les ardeurs de bâtisseur.



A droite du pont flottant, vous apercevez sa hutte avec entrée sous le niveau de l'eau.

Le poste d'observation vous ouvrira les yeux sur les petites îles de repos et de nidification. Après avoir traversé la zone des batraciens et amphibiens sur les pontons en bois, vous quitterez à regret ce lieu de balade et de pique-nique très familial.

Vous quittez le site et empruntez le nouveau Ravel en direction du pont. Vous passez en dessous de la rampe du pont et vous sinuez entre les habitations et la zone tampon du Trilogiport spécialement aménagée et plantée pour les cyclistes et les promeneurs.

Vous quittez la piste bétonnée par la droite et empruntez la rue Joseph Bonhomme par la droite jusqu'à l'entrée de l'école. Vous traversez le site de l'école et du Hall omnisport pour déboucher rue Vallée que vous traversez prudemment.

Vous suivez la rue Boulanger jusqu'au Halage.

Vous tournez à droite et regagnez votre point de départ non sans observer les nombreuses villas de style anglo-normand qui bordent le fleuve et relatent le passé de villégiature que Hermalle assumait au début XXe siècle.



Mais la visite de Hermalle serait incomplète sans vous parler des « Cramignons ».

« Cramignons » (Crârnignons) Ceux-ci pourraient être, dès 1404, une chaîne humaine accompagnée de chants se déroulant périodiquement dans le village.

En 1575, des écrits attestent que les "cramillons" étaient une danse de la région liégeoise.

Les « cramignons » se présentent sous la forme d'une longue chaîne humaine composée de couples, qui se tord, s'enroule et se déroule, souvent à l'occasion des fêtes paroissiales. Mais dès le XIXe siècle, les "cramignons" vont se transformer en farandoles à connotation politique. Ils vont alors se démarquer les uns des autres par leur couleur politique : les Bleus représentent les libéraux et les Rouges qui symbolisent les... catholiques. Ces couleurs sont pratiquement adoptées partout. Le meneur, c'est-à-dire le premier de la chaîne, porte un bouquet.

Chaque homme est accompagné de sa cavalière appelée fillette. Les hommes sont en costume ou en smoking, tandis que les représentantes de la gent féminine portent une longue robe élégante. Mais cette tenue n'est pas toujours adoptée partout, en Basse-Meuse.

Les « cramignons » sont toujours suivis d'une fanfare. Il arrive parfois que les « cramignons » se croisent ; les fanfares entrent alors dans un concours dont le but est de jouer l'air de la compagnie, le plus longtemps et le plus fort possible.

Cette joute pacifique a supplanté les heurts, qui jadis (avant la fusion des communes) pouvaient surgir lors de ces rencontres. Pour les éviter, la police communale qui avait fort à faire, imposait alors à chacun des « cramignons » des itinéraires différents... pas toujours respectés.

La tradition des « cramignons » est restée très vivante dans trois autres villages de l'entité : Haccourt, Heure-le-Romain et Houtain.

A Hermalle, deux sociétés folkloriques sont représentées lors des « cramignons »: les Rouges et les Bleus, nés il y a plus de cent ans. Ce folklore est devenu un concours dont le but est de réunir le plus grand nombre de couples.

Tout au long de l'année, ces sociétés organisent leurs propres manifestations. Mais, c'est au cours de la fête locale, le quatrième week-end d'août, que le folklore bat vraiment son plein.

---

**Remerciements à Commission Sentiers, Nature  
et petit Patrimoine de la commune d'Oupeye**

---

**ADMINISTRATION COMMUNALE D'OUPEYE**

**Rue des Ecoles , 4 - 4684 Haccourt**

**Tél : 0032(4)267.06.00**

**[proprete@oupeye.be](mailto:proprete@oupeye.be)**

---

**EN CAS D'URGENCE :**

Service de police : 101

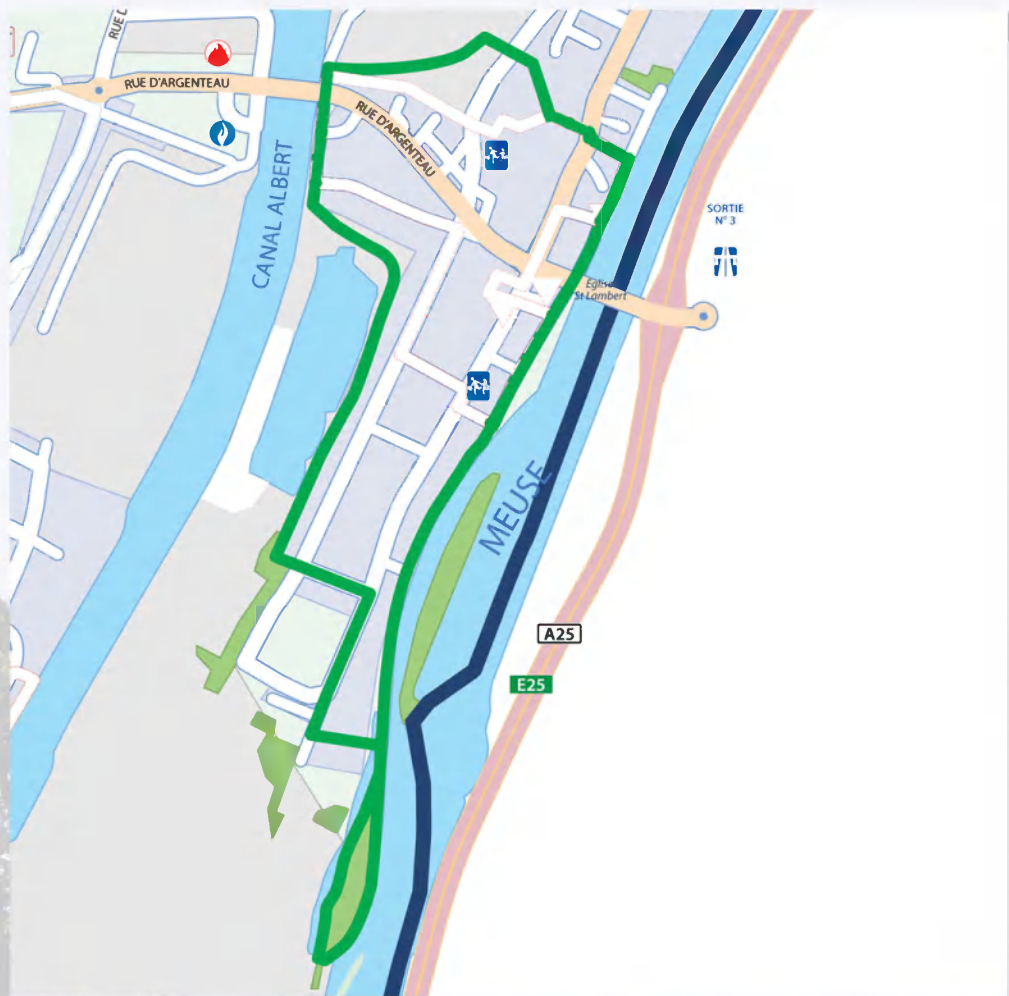
Service d'urgence : 112 via GSM/mobile

Médecin de garde : renseignements au 1307

Pharmacie de garde : 0900-10.500

ou [www.pharmacie.be](http://www.pharmacie.be)

Vétérinaire de garde : 0900-10.318



## CHARTRE DES PROMENEURS

La marche sera d'autant plus agréable pour tout le monde si vous respectez quelques règles élémentaires de notre chartre des promeneurs. Surtout, ne vous égarez pas, restez sur les chemins et sentiers balisés, respectez les clôtures, refermez les barrières que vous aurez éventuellement ouvertes et faites attention aux animaux.

Cela va de soi mais un promeneur averti en vaut deux :

prenez compte des consignes des chasseurs pendant les périodes de chasse traditionnelles, ne faites pas de feu et ne fumez pas dans les bois ou à proximité des lisières et des broussailles.

La nature n'est pas une poubelle : ne jetez pas de débris, restez courtois avec les riverains des chemins et les autres utilisateurs de la nature.

Enfin, faites silence autant que possible et respectez les équipements d'accueil, de signalisation et de balisage.

## AVERTISSEMENT

Les randonneurs circulent à leurs propres risques et périls.

Ni l'Administration communale d'Oupeye, ni toutes autres personnes ou institutions ayant participé à l'élaboration du projet ne peuvent être tenues responsables d'accidents, ni de l'état des sentiers ou du balisage éventuel. Tout recours est exclu.